



Date : 04/06/2008

Vers une Bibliographie nationale 2.0? Collaboration avec l'utilisateur et usages de la collaboration

Philippe Cantié,
Bibliothèque nationale de France
Philippe.cantie@bnf.fr

&
Anne-Céline Lambotte,
Bibliothèque nationale de France
Anne-celine.lambotte@bnf.fr

Meeting: 162. Bibliography
Simultaneous Interpretation: English, Arabic, Chinese, French, German, Russian and Spanish

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
10-14 August 2008, Québec, Canada
<http://www.ifla.org/IV/ifla74/index.htm>

Résumé

Cette communication explore l'hypothèse d'une alliance entre Bibliographie nationale française et web 2.0. Cela peut paraître paradoxal de prime abord : la Bibliographie, établie par les services de production de la Bibliothèque nationale de France, est constituée de données objectives, trouvées sur les documents. L'utilisateur n'y a d'autre rôle que celui de consultation et ses besoins n'ont jamais fait l'objet d'une étude. Le web 2.0, au contraire, se caractérise par sa forte dimension sociale. Or, une enquête menée par les auteurs tend à montrer que les usagers ne sont pas opposés à la collaboration si cette dernière respecte certaines conditions. Un scénario de « Bibliographie 2.0 » est proposé afin de rendre ce service indispensable à qui effectue du travail bibliographique.

L'étude qui suit n'est pas le résultat d'une commande de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Les auteurs appartiennent au département de l'Information bibliographique et numérique, responsable de la Bibliographie nationale française en tant que service, et non au département du Dépôt légal qui produit les données. Notre regard est à la fois proche et distant.

L'hypothèse d'une Bibliographie nationale 2.0 n'a pas été motivée par une adhésion inconditionnelle aux principes du web 2.0. Elle est née lors de la dernière conférence de l'IFLA à Durban où ont été constatées, d'une part, la pénurie d'études d'usage concernant les bibliographies nationales, et d'autre part, la montée en puissance du web 2.0. Pour nous, la problématique du web 2.0 est l'occasion d'explorer les effets positifs du collaboratif sur les usages de la Bibliographie nationale.

Nous interprétons donc la notion de collaboration dans un sens non initialement prévu par la Section qui songeait vraisemblablement à la collaboration dans la production des données dans une perspective économique de réduction des coûts.

Notre étude a commencé par la réalisation d'un questionnaire d'usage sur la Bibliographie nationale française. Les résultats de l'enquête nous ont ensuite permis de

réfléchir de façon plus théorique à une possible articulation entre web 2.0 et Bibliographie nationale française.

Après avoir donné quelques définitions, nous rendons compte de la part de l'utilisateur dans la Bibliographie nationale française, de ses usages et de son degré de satisfaction. Ces analyses nous conduisent à proposer une offre collaborative.

Bibliographie nationale française et web 2.0 : définitions

La *Bibliographie nationale française* est une bibliographie courante prévue par la loi sur le Dépôt légal, qui donne pour mission à la Bibliothèque nationale « la constitution et la diffusion de bibliographies nationales »¹. Elle donne ainsi une vue d'ensemble de la production éditoriale française. La question se pose de savoir si la Bibliothèque nationale de France réussit aussi bien dans la diffusion que dans la constitution de la Bibliographie nationale française, compte tenu de l'évolution des modes de diffusion à l'ère du web 2.0. Le cadre juridique n'impose aucune contrainte quant à la forme. La Bibliothèque nationale de France ne peut remettre en cause l'existence de la Bibliographie nationale mais est libre par contre de lui donner la forme qu'elle entend.

Structure de la Bibliographie nationale française : découpage en parties

La Bibliographie nationale française sur le web se compose aujourd'hui de 5 parties : Livres, Publications en Série, Musique, Audiovisuel, Cartographie.

Le découpage est essentiellement calqué sur l'organisation du Dépôt légal au sein de la Bibliothèque nationale de France. Pour le primo utilisateur cependant, ce découpage peut se révéler opaque. Fait-il la distinction, par exemple, entre la partie Musique et la partie Audiovisuel ? La première désigne en fait les partitions imprimées.

L'organisation, hybride, conjugue la répartition par type de documents et l'aspect thématique. La partie Audiovisuel contient ainsi des documents susceptibles d'intéresser les cartographes et la partie Livres contient des documents intéressant les musicologues. Les parties ont en commun deux modes principaux de consultation et de recherche, à savoir les index et le cadre de classement. Néanmoins, chaque partie a sa spécificité car index et cadres de classement différent d'une partie à l'autre. Chacune a également une périodicité particulière. Il existe un autre mode de recherche, plus discret : une « Recherche Google » limitée dans un premier temps au domaine bnf.fr mais qui peut être élargie à l'ensemble du web.

Une Bibliographie nationale en ligne

Le passage en ligne de la Bibliographie nationale française à partir de 2001 a eu un double effet : intégration des différentes parties dans un cadre commun et cessation à terme des versions imprimées (2001) ou sur CD-ROM (2004). Mais le changement de support ne signifie pas automatiquement une adaptation du produit aux usages et fonctionnalités rencontrés communément sur la Toile. La mise en ligne de la Bibliographie nationale française développe l'accès au produit. Prend-elle suffisamment en compte l'évolution des usages dans l'environnement de l'Internet ? Ou bien y a-t-il un hiatus avec les pratiques courantes du web ? Comment se positionne ce produit institutionnel sur le marché concurrentiel des outils disponibles ?

Des bibliothèques 2.0 à l'hypothèse d'une bibliographie 2.0

Le concept de web 2.0 est un concept récent (O'Reilly, octobre 2004) qui combine des innovations techniques et des formes de participation sociale. Ce phénomène socio-technique repose sur une série de principes : exploitation de l'intelligence collective, contenus créés par l'utilisateur, apport collaboratif, partage des connaissances, interactivité, censés engendrer une expérience d'utilisateur plus dynamique. De nouveaux outils permettent la mise en œuvre de ces principes : blogs, wikis, fils RSS, tags.

Alors que le web sémantique fait travailler les données, le web 2.0 fait appel à des contributeurs humains et se caractérise par une forte dimension sociale (participation à des sites de réseautage social, à des sites de média sociaux).

Dans le monde des bibliothèques, les projets 2.0 se multiplient². De son côté, le web 2.0 a atteint un stade de maturité qui se situe après les phases – si l'on se réfère à la courbe de Gartner – d'émergence technologique, d'explosion des attentes, de désillusion temporaire, de réalisme lucide. Nous observons actuellement une stabilisation relative des pratiques et des applications. Nous entrons dans la phase d'implémentation.

Notre étude s'inscrit dans le cadre spécifique d'une Bibliothèque nationale, et sur un service bien particulier qu'elle offre : la Bibliographie nationale française. A priori, ce service, offert depuis 1811 par une Bibliothèque nationale, est aux antipodes de l'esprit 2.0. Notre hypothèse qui consiste à envisager une bibliographie 2.0 repose sur deux constats : le web 2.0 n'est pas un phénomène de mode réservé à des expériences pilotes mais peut-être associé à un service éminemment traditionnel ; d'autre part le web 2.0 pose la question de la place de l'utilisateur à un service qui, de par sa nature et son histoire n'est pas déterminé par des besoins et usages préalablement identifiés. Loin d'être incongrue, l'association entre bibliographie nationale officielle et web 2.0 est susceptible de faire évoluer, démocratiser, diversifier les usages. « L'internaute n'est plus passif face au contenu : il le produit, le classe, le modifie, le réorganise, l'enrichit et le remet à disposition. »³ L'internaute devient « consommateur » ou « producteur » (selon le néologisme de Bruns, 2008). Il exerce donc une collaboration mais cette dernière peut s'effectuer sous différentes formes et à différents degrés : contribution active (commentaires, production de contenu partageable) ; paramétrage initial en vue de la personnalisation de l'accès (flux RSS, profil) voire coproduction de l'offre de service – en répondant au questionnaire, les utilisateurs ont été partenaires dans notre réflexion sur l'évolution du service. Une autre définition perçoit dans le web 2.0 une stratégie marketing qui consiste à multiplier les opportunités d'accès à la Bibliographie nationale en plaçant celle-ci sur le chemin de l'utilisateur. Il s'agit pour cette dernière de se délocaliser pour investir les espaces fréquentés habituellement par les utilisateurs. Ceci serait le fait de la bibliothèque qui raisonnerait non plus en termes de publication mais de dissémination, propagation des données. Il peut donc y avoir centrage sur l'utilisateur sans que ce dernier ne soit invité à contribuer ou à participer au service.

Dans cette étude, nous choisissons d'appeler « 2.0 » tout ce qui s'écarte du schéma linéaire traditionnel dans lequel la Bibliothèque nationale produit la Bibliographie / l'utilisateur la consulte sur le site institutionnel.

1. La Bibliographie nationale française et l'utilisateur

La question de l'usager ne se pose pas dans les mêmes termes pour une bibliographie nationale officielle que pour d'autres types de services. Nous avons cependant décidé de faire comme si ce service n'était pas déterminé par le Dépôt légal et d'analyser les usages et les besoins à partir d'un questionnaire.

Un service qui ne découle pas d'une analyse préalable des usages

La Bibliographie nationale est une obligation présentée comme la contrepartie du Dépôt légal dont la BnF est bénéficiaire. Juridiquement et historiquement, la pression de l'utilisateur est donc faible en comparaison des volumes à traiter par les services du Dépôt légal. Les contraintes liées à la production ont partiellement éclipsé le versant de l'utilisation.

La Bibliographie nationale représente donc une offre qui n'est pas déterminée par une demande des utilisateurs. Il s'agit d'une originalité de la Bibliographie nationale par rapport à d'autres services de la Bibliothèque nationale de France, tels que, par exemple, la bibliothèque numérique Gallica, qui offre des contenus et non seulement des références, qui suscite un fort engouement et dont les usages communautaires et collaboratifs sont à l'étude.

Que sait la Bibliographie nationale des usages, pratiques et comportements des utilisateurs ?

Il serait cependant faux d'affirmer que les producteurs de la Bibliographie nationale ignorent le point de vue de l'usager. Il existe en effet une prise en compte **indirecte** par différents biais.

Les textes normatifs intègrent la perspective de l'usager

Les normes de catalogage et la politique de catalogage de l'établissement font référence à l'usager en tant qu'entité abstraite. Les niveaux de catalogage sont définis en fonction des besoins supposés de l'usager (qui idéalement doivent correspondre aux moyens de la Bibliothèque...). Les chartes qualité mentionnent également un certain nombre de groupes d'utilisateurs en laissant de côté (par exemple) la question des conflits éventuels entre ces différents groupes. La qualité de service est donc essentiellement déterminée en fonction de critères auto-assignés. Le produit final est cependant le reflet non seulement du savoir-faire des catalogueurs mais de facteurs que ne maîtrise pas toujours la Bibliothèque puisqu'elle est notamment tributaire des déposants...

Analyse du trafic du site de la Bibliographie nationale française

Un outil permet de collecter un certain nombre d'informations et de mesurer le trafic du site <http://bibliographienationale.bnf.fr/>, mais aussi de chacune des parties de la Bibliographie, permet d'identifier les sites affluents, l'origine géographique des internautes etc. Ces données statistiques nécessitent un travail d'interprétation : le trafic enregistré ne correspond pas à une consultation effective de la Bibliographie nationale française. L'outil ne fait pas la différence entre une consultation délibérée et un clic fortuit (suivi d'une sortie instantanée du site). Un

paramétrage plus fin de l'outil ainsi qu'un croisement avec d'autres sources est de ce point indispensable.

Retours d'information en provenance d'utilisateurs

La Bibliographie nationale française enregistre les observations et doléances des utilisateurs par le biais de boîtes de messagerie. Il ressort qu'auteurs et éditeurs sont ceux qui sont le plus susceptibles d'interpeller (à juste titre ou non) les services producteurs alors qu'ils ne constituent qu'un segment très minoritaire par rapport à l'ensemble des utilisateurs.

Auteurs et éditeurs se manifestent non par souci de correctivité (les bibliothécaires sont a priori animés du même souci) mais pour des motifs personnels voire intimes. Le signalement d'un document dans la Bibliographie a un rapport direct avec l'ego de l'auteur et les intérêts commerciaux de l'éditeur.

Comment interpréter le silence des autres groupes ? Est-ce un signe de satisfaction ? La reconnaissance d'un savoir-faire ? Une preuve de confiance envers une institution qui, par son aura, bénéficie d'une présomption d'infailibilité ? Ou au contraire la marque d'une indifférence foncière à l'égard de ce service ? Que penser en particulier de la sous représentation des bibliothécaires ? Le respect vis-à-vis de l'institution aurait-il un effet inhibant sur ceux qui sont, de par leur connaissance des règles de catalogage, les mieux armés pour déceler d'éventuelles anomalies ou imperfections ?

S'il est fait rituellement référence aux utilisateurs, ces derniers sont donc vus comme un horizon abstrait et lointain. En effet la Bibliographie nationale est aussi conçue par les producteurs comme un outil de recherche pour les utilisateurs du futur : c'est un instantané, une trace, de la production éditoriale française à un moment précis⁴. Elle constitue non seulement un outil mais un objet de mémoire.

La Bibliographie nationale à l'épreuve d'une enquête d'usage

Il existe donc un déficit d'informations concernant les usages auxquels la Bibliographie nationale française donne lieu : sociologie des utilisateurs et proportion entre les différentes catégories, niveau et intensité d'utilisation (quantification), préférences, attentes, comportements (et leur évolution dans le temps). Ce déficit concerne visiblement l'ensemble des bibliographies nationales, comme cela a été souligné à l'IFLA en 2007⁵. C'est afin de pallier cette méconnaissance que nous avons tenté d'objectiver par une enquête les pratiques des usagers de la Bibliographie nationale.

Méthodologie

Une enquête sur les usages et usagers *des* Bibliographies nationales n'aurait à notre avis qu'un sens limité étant donné que chaque Bibliographie nationale a ses formes propres (les bibliographies nationales de certains pays incluent non seulement les documents édités dans le pays mais aussi ayant le pays pour sujet) et se greffe sur un contexte (éditorial, économique, politique, juridique) spécifique. Le questionnaire que nous avons élaboré n'a donc pas la prétention d'être érigé en modèle. Chacun est libre cependant de s'en inspirer, de l'adapter voire de s'en démarquer. Les résultats de cette enquête sont susceptibles, nous l'espérons, d'intéresser non seulement la Bibliothèque nationale de France qui produit la Bibliographie nationale française mais aussi la communauté IFLA dans son ensemble. C'est en tout cas en songeant à ces deux destinataires potentiels que les auteurs ont réalisé cette enquête.

Cette enquête a consisté en deux questionnaires mis en ligne, l'un, court, destiné à tester la notoriété de la Bibliographie nationale et la compréhension de ce dont il s'agit, était disponible sur la page d'accueil de la BnF et s'adressait à tout le monde, l'autre, plus long, disponible sur la page d'accueil de la Bibliographie nationale était plus précisément destiné aux usagers, assidus ou occasionnels. À l'élaboration de ce questionnaire ont été associés les responsables des différentes parties de la Bibliographie. Les deux questionnaires sont restés en ligne sept semaines (18 février au 11 avril 2008). Au questionnaire « court » ont répondu 166 personnes, au questionnaire « long », 249.

Le questionnaire dit « long » a été envoyé par courriel sous forme de lien à plusieurs réservoirs potentiels d'utilisateurs, dont la typologie avait été définie à partir des catégories (théoriques) de Maja Zumer⁶ : bibliothécaires, usagers finaux, commerce du livre (éditeurs et libraires), organisations de collecte de droit, autres (imprimeurs, journalistes...). Afin de toucher les professionnels du livre et de la documentation, le questionnaire long a été envoyé à des usagers potentiels déjà utilisateurs d'autres services bibliographiques et posté sur des listes de diffusion professionnelles ; éditeurs et libraires ont été ciblés via des répertoires d'adresses et des relais syndicaux. La catégorie la plus hétérogène est celle des « usagers finaux » ; c'est aussi la plus difficile à toucher. On peut supposer que les utilisateurs ayant rempli le questionnaire sans avoir été préalablement sollicités sont de ceux-là.

Le nombre de réponses, s'il ne représente que 5% environ des gens ciblés, permet quand même de tirer un certain nombre d'enseignements. Ce faible taux de réponses est-il une conséquence d'un faible usage ? Telle est notre intuition, renforcée par les courriers reçus en réponse à nos sollicitations, de la part de gens qui ont affirmé se servir uniquement de l'OPAC de la BnF, le catalogue BN-OPALE PLUS, et ne jamais consulter la Bibliographie nationale ; étayée aussi par des entretiens avec des enseignants, des chercheurs et des étudiants pour lesquels la Bibliographie n'est pas un outil de recherche, en enfin l'absence de certains groupes d'utilisateurs présumés parmi les répondants alors même qu'ils étaient destinataires du questionnaire.

La longueur et la complexité du questionnaire ne suffisent pas à expliquer le faible taux de réponses.

Profil des répondants : un tiers de non professionnels...

Le questionnaire « long » se divise en quatre parties : connaissance des usages, mesure de satisfaction, hypothèse de collaboration avec les usagers et enfin « profil ». Cette dernière section donne les résultats suivants :

- Bibliothécaires + documentalistes = 63 %
- Enseignants chercheurs + étudiants = 15%
- Professionnels de l'informatique + professions libérales + autres = 13%
- Éditeurs/producteurs + Libraires/disquaires = 7%
- Auteurs interprètes : 2%
- Imprimeurs : 0% (1 répondant)

Contrairement à ce que laisse entendre la mention « pour les professionnels » ajoutée entre parenthèses à côté du lien vers la Bibliographie nationale sur la page d'accueil du site de la BnF, seuls deux tiers des répondants sont des professionnels de la documentation et des bibliothèques. La représentation de l'utilisateur véhiculée par les services producteurs ne coïncide donc pas exactement avec les utilisateurs réels.

Certes, la Bibliographie nationale peut servir à diverses tâches bibliothéconomiques mais il existe des usages extra professionnels comme le confirment les chiffres suivants :

- Usage professionnel en bibliothèque : 59%
- Usage scientifique ou universitaire : 31%

- Usages « autres » (intérêt personnel, curiosité...) : 8%
- Usage commercial : 1%
- Usage juridique : 1%

En dépit de nos sollicitations, éditeurs et libraires ont très peu répondu. Doit-on en déduire qu'ils ne s'en servent pas ? La bibliographie pourrait pourtant leur être utile pour analyser le marché du livre et la concurrence (cf. M. Zumer). Il est vrai qu'ils disposent d'autres outils plus adaptés.

Une Bibliographie nationale 2.0 aurait pour but d'augmenter le taux d'usage au sein de chacun des groupes identifiés mais aussi d'attirer d'entraîner un afflux de nouveaux utilisateurs.

Point de vue de l'utilisateur sur la Bibliographie nationale

Un produit fiable, indissociable de l'institution BnF

Dans le questionnaire court, 70% des répondants associent la Bibliographie nationale à la Bibliothèque nationale de France et 60% au Dépôt Légal. Dans le questionnaire long, 47% des usagers accèdent à la Bibliographie nationale à partir du site Internet de la BnF et seuls 12% y accèdent à partir d'un moteur de recherche : ces résultats montrent donc que la Bibliographie nationale est fortement rattachée, pour les usagers, à l'Institution qui la produit. Une large majorité des répondants (83%) déclare en outre qu'il est important que ce produit soit établi par la seule Bibliothèque nationale de France. Cet établissement public bénéficie d'une forte aura auprès du public, sans doute renforcée par la construction du bâtiment ouvert en 1996⁷. Les raisons plus précises qui rendent le rôle de la BnF primordial sont, par ordre d'importance, le fait que la BnF est une institution publique, qu'elle reçoit les documents par le Dépôt Légal, les conserve, effectue la description livre en main, assure le contrôle et l'authentification des données.

99% des répondants sont assez, voire très satisfaits (52%) de la conformité aux normes professionnelles. La fiabilité des données contenues dans la Bibliographie nationale française donne lieu exactement aux mêmes résultats. Les répondants sont d'autant plus qualifiés pour porter ce jugement qu'ils sont aux deux tiers des professionnels des bibliothèques ou de la documentation.

L'hypothèse d'une bibliographie 2.0 devrait donc respecter le principe d'intangibilité des données de base.

Un produit jugé globalement satisfaisant

Si aucun des points qui ont fait l'objet d'une question n'a récolté d'indice de satisfaction aussi élevé que la conformité aux normes professionnelles et la fiabilité des données, tous sont estimés assez ou très satisfaisants par plus de 90% des répondants : l'intelligibilité des descriptions bibliographiques par 95%, l'exhaustivité par 94%, le nombre et la pertinence des index par 94%, la complétude des données dans les descriptions bibliographiques par 94%, l'adaptation aux besoins des répondants par 93% et de manière générale, 96 % des répondants sont assez voire très satisfaits de la bibliographie nationale.

Ces résultats sont néanmoins à nuancer car ils entrent parfois en contradiction avec d'autres : en effet 23% disent avoir déjà relevé des inexactitudes (mais seuls 30% d'entre eux les ont signalées), et 47% avoir repéré des publications non recensées (seuls 34% ont signalé la

lacune). Aussi est-ce sans doute la comparaison des valeurs plus que les résultats absolus qui importe.

Les seuls points sur lesquels la satisfaction est moindre sont l'ergonomie (83% de répondants assez ou très satisfaits) et la présentation graphiques (86%). On ne saurait s'en étonner : la Bibliographie nationale française ne propose pas de liens hypertextes autres que les liens aux index, il n'y a de lien ni vers d'autres sites Internet, ni vers les notices d'autorité par exemple ; la présentation graphique est très sobre, similaire à une présentation imprimée. La satisfaction qui, bien que plus faible que pour les autres points, demeure quand même très élevée, laisse penser que les répondants n'analysent pas la Bibliographie comme ils jugeraient un autre site. Une part d'indulgence pour un produit jugé fiable, émanant d'une institution prestigieuse, entre sans doute en ligne de compte. On remarque que les plus critiques sont les « professionnels », bibliothécaires et documentalistes.

Une bibliographie 2.0 aurait principalement pour but de renforcer l'attractivité et l'interactivité du service.

Un outil d'appoint

Dans le questionnaire « court », 38% disent avoir consulté au moins une fois la Bibliographie nationale française, 58% jamais. Les répondants du questionnaire « long » se déclarent à 15% usagers assidus, à 77% usagers occasionnels. On remarque qu'il n'y a donc pas vraiment de suivi régulier (chaque parution ou presque) de l'utilisateur. La Bibliographie est plutôt perçue comme un outil de référence ponctuelle. Bibliothécaires et documentalistes sont à peine plus assidus (18% et 17%) que la moyenne des usagers.

Plusieurs faits peuvent sans doute justifier ce manque d'assiduité, avec peut-être notamment la concurrence d'autres outils, telle la base bibliographique Électre - peut-être mieux adaptée aux besoins car signalant plus rapidement les nouvelles parutions, mais onéreuse.

Le but principal des répondants, quelle que soit leur profession, en consultant la Bibliographie nationale est de trouver une référence.

	Usagers	Bibliothécaires et documentalistes	Étudiants, enseignants et chercheurs	Autres
trouver une référence ponctuelle	34%	35%	32%	37%
élaborer une liste	22%	21%	29%	15%
dériver des notices	18%	25%	10%	6%
accéder à un document	15%	7%	26%	29%
obtenir des informations sur la production éditoriale	9%	11%	3%	13%

La consultation de la seule Bibliographie nationale n'est pas suffisante pour la majorité des répondants qui l'utilisent de pair avec des catalogues d'autres bibliothèques. 81% des répondants souhaitent la présence d'un lien avec les notices de BN-OPALE PLUS. Ce lien est sur le point d'être offert.

La perception incertaine du rapport entre la Bibliographie nationale française et la catalogue BN-OPALE PLUS

Les résultats relatifs à la possibilité d'accès au document (cf. tableau ci-dessus) sont signes d'une confusion entre Bibliographie nationale française et catalogue. Il existe certes une relation entre les deux : les notices de la Bibliographie se retrouvent dans le catalogue où elles subissent éventuellement des mises à jour et s'enrichissent de liens mais leurs contours (production éditoriale récente française) et leurs accès (index plus nombreux que dans le catalogue ; possibilité de recherche plein-texte) sont bien différents. En dépit de la mise en garde de la page d'accueil de la Bibliographie : « La *Bibliographie nationale française* n'est pas un catalogue : elle ne signale pas l'ensemble des documents qui entrent à la Bibliothèque nationale de France », la spécificité de la Bibliographie nationale française par rapport à un catalogue n'est pas entièrement perçue des usagers.

Face au risque persistant de confusion, un dispositif dissuasif a récemment été mis en place sur la page d'accueil du site de la BnF. Cet épisode dénote la crise d'identité que traverse la Bibliographie nationale française, à la fois méconnue et non reconnue pour ce qu'elle est. Les entretiens avec les usagers du Rez-de-Jardin (espace chercheurs de la Bibliothèque) soulignent que les gens n'identifient pas immédiatement l'objet à partir de son nom, ce qui doit avoir des conséquences en matière d'utilisation. La mention « pour les professionnels » accolée au lien vers la Bibliographie nationale française est destinée à aiguiller le commun des utilisateurs vers le catalogue. Avec cette mention, la Bibliothèque prend acte d'un relatif désintérêt vis-à-vis de la Bibliographie nationale française.

Outre le problème d'identification, il y a le risque que la Bibliographie nationale ne finisse par apparaître comme un catalogue « moins » au lieu d'être envisagée comme « autre chose que le catalogue » avec ses atouts, ses spécificités propres (voire ses limites). La Bibliographie est au final perçue comme redondante par rapport au catalogue.

L'usage très répandu (50%) de la fonction « recherche », pourtant peu visible, est symptomatique de cette confusion avec le catalogue : cette recherche précise, qui suppose que l'on connaisse au moins un élément de la notice, est bien différente du feuilletage permis par les index ou le cadre de classement. Le feuilletage permet d'appréhender l'ensemble d'une partie de la Bibliographie. Les index de la cette dernière, beaucoup plus développés que ceux du catalogue offrent en outre des possibilités supplémentaires, telles que la recherche des publications pour enfants dans la partie « Livres ». On peut voir aussi dans cette fonction recherche une « googlisation » des pratiques. La discrétion de la fonction « recherche » ne correspond pas à l'usage qui en est fait.

Les répondants qui ne consultent qu'une seule partie consultent les livres à 90%. Les gens consultent une ou deux parties, rarement plus. Cela explique sans doute la satisfaction vis-à-vis du découpage (95% des répondants sont satisfaits), pourtant assez artificiel puisqu'il repose sur des types de documents plus que sur des contenus. Les parties Musique, Audiovisuel et Cartes et Plans sont beaucoup moins consultées alors que, par exemple, aucune bibliographie similaire à celle de la Musique (partitions imprimées) n'existe. Une mise en valeur de l'outil est nécessaire.

Orienter la Bibliographie nationale française vers des usages collaboratifs permettrait d'affirmer l'identité de la bibliographie nationale dans l'offre globale des services de la BnF et notamment par rapport au catalogue.

2. Le Web 2.0 : une solution pour dynamiser la Bibliographie nationale française et promouvoir ses usages ?

Nous nous proposons d'abord de répondre aux objections de ceux qui contestent l'opportunité d'une Bibliographie nationale 2.0 et de mettre en valeur ce qui fait l'intérêt d'un tel projet. Nous livrons ensuite l'avis des usagers à qui nous avons demandé ce qu'ils pensaient de l'hypothèse d'une Bibliographie nationale 2.0. Nous construisons enfin une proposition d'offre collaborative fondée sur l'analyse de ces réponses.

2.1 Bibliographie nationale 2.0 : une enquête d'opportunité

L'alliance du web 2.0 et d'une bibliographie nationale officielle est à première vue paradoxale et contre-nature. Le web 2.0 induit d'une part une transformation profonde du schéma de communication :

Bibliographie nationale française	Bibliographie 2.0
Descendant	Ascendant ou horizontal
Centralisé	Décentralisé
Asymétrique	Symétrique
Lecture seule	Lecture et écriture

Il induit d'autre part des modifications dans la nature et le statut même de l'information.

Bibliographie	Bibliographie 2.0
Mode uniquement descriptif	Mode descriptif et discursif
Utilisation de langages contrôlés	Métadonnées en langage non contrôlé (tags)
Absence de jugement de valeur	Subjectivité assumée
Information validée, certifiée, authentifiée	Sources masquées ou anonymes
Importance de la chaîne de production sur le résultat final	Importance du bon vouloir des utilisateurs sur le résultat final

Il semble difficile de concilier une Bibliographie nationale officielle qui accorde la primauté aux données et le collaboratif qui s'ancre essentiellement dans la sphère du moi.

2.1.1 Une hypothèse utopique ?

L'hypothèse d'une Bibliographie nationale 2.0 se heurte à un large éventail d'objections politiques, philosophiques, culturelles, économiques, technologiques etc. En voici un bref aperçu.

Est-ce bien le rôle d'une institution aussi vénérable que la Bibliothèque nationale de France d'expérimenter avec le web 2.0 ? La collaboration avec l'utilisateur ne doit-elle pas plutôt être réservée aux bibliothèques publiques ? Le collaboratif porterait ainsi atteinte à l'autorité énonciative à l'institution. Il dilapiderait son capital-confiance et brouillerait sa légitimité. La Bibliothèque du Congrès, qui propose aux usagers de légender des photos dont elle ignore l'identification, a dû estimer peu judicieux de les mettre sur son propre site institutionnel et a « externalisé le collaboratif » en choisissant Flickr. Elle permet aux usagers de faire ce qu'elle-même n'est pas en mesure d'accomplir.

La collaboration est-elle envisageable pour un service tel que la Bibliographie nationale française ? Déplacer le centre de gravité de la Bibliographie nationale française vers l'utilisateur ne peut se faire sans dénaturer le service. Le collaboratif risque notamment de

substituer une forme de sélectivité au principe d'exhaustivité. Il n'est pas sûr par exemple que les éditeurs assujettis aux règles du Dépôt légal acceptent de bonne grâce l'exposition de leurs publications au jugement populaire. Le collaboratif pourrait même nuire au bon fonctionnement des dépôts.

La Bibliothèque nationale française représente aux yeux des bibliothécaires un monument fondé sur des valeurs professionnelles (ordre, qualité, fiabilité) mises en péril par le web 2.0. La perspective du quidam prenant la place de l'expert génère une angoisse compréhensible. Produit d'une tradition déjà ancienne, la Bibliographie nationale française est inscrite dans le paysage documentaire au point que même des non usagers semblent attachés à ce repère. Introduire du collaboratif, c'est faire pénétrer les Barbares dans le temple, faire preuve de démagogie et de populisme, raviver la querelle entre Anciens et Modernes. C'est peut-être aussi confondre popularité et pertinence. Pourquoi chercher à transformer à tout prix un service qui génère des taux de satisfaction exceptionnels ?

En ces temps où les moyens ne sont pas extensibles, le collaboratif apparaît comme une dimension inessentielle et coûteuse. L'apport des usagers implique un travail de modération que les services producteurs sont désormais incapables de prendre à leur charge.

Tout utilisateur est actuellement en capacité d'interroger la Bibliographie nationale française. L'interface est d'une simplicité accessible à tous. Mais les outils propres au web 2.0 risquent d'instaurer une barrière technologique au détriment d'un certain nombre d'utilisateurs.

L'apport collaboratif est donc analysé parfois comme moins-value...

2.1.2 De l'alliance paradoxale à la complémentarité

Les sites commerciaux et certains sites sociaux conçoivent le web 2.0 comme une stratégie visant à rendre l'utilisateur captif ou dépendant pour l'amener à accomplir un acte marchand. Un autre stratagème consiste à recueillir les données personnelles fournies par l'utilisateur en faisant mine de s'intéresser aux contenus qu'il produit. Ces données sont ensuite exploitées à des fins de publicité et de marketing si bien que l'outil se retourne en quelque sorte contre le contributeur. S'il existe une face obscure du web 2.0 et des formes dévoyées de participation, un service public comme la Bibliographie nationale française peut néanmoins être le lieu d'une collaboration vertueuse définie comme la possibilité de réutilisation par des tiers de l'activité d'un individu ou d'un groupe d'individus.

La logique du Dépôt légal est une logique de collecte et non d'usage. Poser l'hypothèse d'une Bibliographie nationale 2.0, c'est ne pas traiter comme secondaire la question de l'usage et ne pas se résigner à un taux d'usage inversement proportionnel au taux de satisfaction. L'amélioration continue de la qualité ne semble donc pas la voie d'une augmentation de l'usage. On pense généralement que le collaboratif n'est viable que pour un service très utilisé comme Gallica. Nous envisageons au contraire l'offre collaborative comme un moyen de stimuler la demande et de mettre le taux d'usage davantage en rapport avec les moyens consentis et la qualité du produit. Le collaboratif a en effet cette particularité qu'il ne requiert pas un fort pourcentage d'utilisateurs actifs⁸.

2.2 L'hypothèse d'une Bibliographie 2.0 : l'avis des utilisateurs

Le consentement à collaborer est la première des conditions de faisabilité. La parole des utilisateurs étant à interpréter entre les lignes, nous mettrons l'accent sur les éléments qui nous autorisent à poursuivre dans notre raisonnement.

2.2.1 Le rejet d'une hypothèse perçue d'instinct comme incongrue

L'hypothèse d'une collaboration avec les utilisateurs suscite pour le moins une grande perplexité. 42% des répondants sont totalement réfractaires à la proposition. Certes 39% acquiescent d'emblée, ce qui semble un score non négligeable. Mais lorsqu'on cumule le pourcentage de ceux qui expriment une prudente réserve (« sans avis ») et le pourcentage très élevé de non-réponses (38% au total), force est de reconnaître que la proposition est loin d'être plébiscitée.

Posée de but en blanc, la question a de quoi désarçonner des utilisateurs qui ont l'habitude d'aborder la Bibliographie nationale française en position de récepteurs et bénéficiaires et non en tant que contributeurs. Ce faisant, elle teste autant les a priori des utilisateurs que la recevabilité de l'hypothèse. Un élément invariant se dégage pourtant de l'ensemble des réponses. Chacune décline en effet un positionnement similaire en termes de légitimation de l'information et de sceau institutionnel.

Le réflexe initial de défiance est confirmé par le souci des utilisateurs de limiter la collaboration au maximum, à défaut de réduire le projet à néant. Moins de 40% des répondants sont disposés à ouvrir la collaboration à l'ensemble des catégories d'utilisateurs.

Le groupe qui est le plus habilité à collaborer est constitué par les « spécialistes du domaine thématique, » loin devant les auteurs, libraires ou éditeurs, ce qui n'a rien d'une surprise.

De même, une écrasante majorité (87%) estime nécessaire que la Bibliothèque nationale de France contrôle les apports collaboratifs.

L'âge n'est pas un facteur déterminant. Les moins de 45 ans (âge-charnière des répondants) ne sont pas mieux disposés envers le collaboratif que les plus de 45 ans (30% d'avis favorables dans les deux cas). La seule différence est que les moins de 45 ans sont plus circonspects que fondamentalement hostiles.

Outre les positions de principe, le questionnaire visait à sonder la capacité des utilisateurs à se projeter individuellement dans le rôle de contributeur. On peut en effet souscrire au principe du collaboratif sans être prêt soi-même à une quelconque contribution. Sur 73% des répondants, une faible majorité (54% contre 46%) n'exclut pas d'apporter sa pierre à l'édifice. On sait cependant qu'une forte déperdition se produit entre la déclaration d'intention et le passage à l'acte... La collaboration est d'ailleurs un phénomène émergent, imprévisible et non continu qui ne s'ancre pas nécessairement dans une intention préalable.

2.2.2 Un rejet à relativiser

Plusieurs facteurs permettent toutefois de nuancer l'opposition vis-à-vis du collaboratif.

Dans l'échantillon analysé, la population des utilisateurs professionnels était manifestement surreprésentée à cause de la méthodologie de l'enquête.

Une série d'entretiens a mis en évidence chez les utilisateurs une certaine propension à transformer leur point de vue et donc une friabilité de leur positionnement. Le questionnaire avait pour seul but de mesurer la disposition des utilisateurs à collaborer et non de présenter une offre collaborative précise. Il suffit d'explicitier les finalités de la collaboration, d'en illustrer les enjeux et de citer quelques exemples de fonctionnalités pour que les utilisateurs surmontent leur réticence initiale.

Il y a moins un rejet du collaboratif en soi que de certaines formes de collaboration. L'opposition binaire qui fait de la Bibliographie nationale officielle une garantie d'ordre et de fiabilité et du web 2.0 un facteur de bruit et désordre n'est pas valable. En posant une étiquette sur une ressource, l'utilisateur rajoute une strate personnelle d'organisation qui n'est pas incompatible avec l'ordre imposé par le bibliothécaire.

Le réflexe de rejet s'interprète surtout comme une demande d'autorité adressée à l'institution de la Bibliothèque perçue comme îlot de certitude face aux flux océaniques de l'Internet.

Le questionnaire reflète un état particulier d'une situation évolutive dans la mesure où la connaissance et la maîtrise des outils web 2.0 continuent à progresser parmi les utilisateurs de la Bibliographie nationale. Les répondants qui utilisent des fils RSS sont très majoritairement convaincus de leur intérêt dans le cadre de ce service mais ne représentent que 20% du total.

Une récente enquête d'OCLC⁹ démontre que le positionnement vis-à-vis du collaboratif comporte vraisemblablement une dimension nationale et culturelle.

On peut se demander si la défiance exprimée par les utilisateurs à l'égard du collaboratif ne porte pas en réalité sur les situations où l'instance énonciative n'est pas homogène. Ceux qui reconnaissent à leur juste valeur les notices de référence de la Bibliographie nationale n'ont aucun scrupule à consulter parallèlement l'encyclopédie Wikipédia.

Un dernier paradoxe est qu'en remplissant le questionnaire, les répondants opposés au principe du collaboratif, ont en quelque sorte collaboré à la réflexion prospective sur le devenir de la Bibliographie nationale française.

Nous avons pour finir cherché à connaître le point de vue des répondants sur l'hypothèse d'une production des données bibliographiques qui, au lieu d'être centralisée à la Bibliothèque nationale de France, serait répartie entre différents partenaires. Il s'avère que les répondants sont ouverts à cette forme de collaboration à condition que soit conservée la caution institutionnelle de partenaires de droit public.

2.3 Les principaux axes d'une offre collaborative

Le collaboratif n'a de sens que rapporté à un objet et à un contexte. Le comportement collaboratif des internautes varie d'un site à l'autre. La Bibliographie nationale française n'est pas une collection. C'est une liste qui ne s'inscrit pas directement dans l'ordre du sens. Si Gallica provoque l'enthousiasme par ses contenus, la Bibliographie nationale française ne peut inspirer qu'admiration ou indifférence. Elle ne dispose donc pas des ressorts internes susceptibles de faire progresser son taux d'usage. Elle est par conséquent vouée à demeurer plus ou moins dans l'ombre du catalogue voire à fusionner avec lui.

2.3.1 Principes et contraintes

L'analyse des réponses au questionnaire « long » permet de déduire un certain nombre de principes qui servent de cadre à l'élaboration d'une offre collaborative. Il s'agit d'explicitier et de respecter le cahier des charges imposé par les utilisateurs.

La première contrainte est la scission radicale entre l'apport des contributeurs et les données bibliographiques. Ce principe d'intangibilité des données a pour effet de bannir ipso facto les contenus produits par l'utilisateur. Parmi les possibilités d'enrichissement proposées à l'appréciation des utilisateurs dans le questionnaire, celles qui relèvent de l'expression et du jugement personnels (évaluation chiffrée, commentaires) sont formellement écartées, l'ajout de résumés, de tables des matières est toléré. En revanche, le renvoi vers des documents en lien avec les notices de la Bibliographie nationale est vivement souhaité.

Une seconde contrainte est de nature économique : notre hypothèse doit pouvoir être implémentée à moyens constants, ce qui exclut l'intervention d'un agent dédié à la modération des contenus produits par l'utilisateur.

Un autre principe consiste à éviter l'écueil du collaboratif pour le collaboratif. Un répondant souligne d'ailleurs le risque de gadgétiser la Bibliographie nationale française, c'est-à-dire de proposer une pléthore d'outils dont la finalité n'est pas manifeste. Le collaboratif doit produire une plus-value en termes de service à l'utilisateur – création de contenus réutilisables mais aussi des effets bénéfiques pour l'institution.

La domestication du web 2.0 implique le respect de règles contraignantes mais aussi une part irréductible de liberté. Une discipline risque en effet d'inhiber le désir de collaboration.

2.3.2 Proposition d'un scénario

Notre proposition pour redynamiser la Bibliographie nationale française consiste à l'intégrer à un agencement collaboratif sans la transformer elle-même en objet collaboratif. Compte tenu en effet des contraintes qui viennent d'être énoncées, les principes du web 2.0 applicables à la Bibliographie nationale française ne peuvent revêtir qu'une forme a minima. Ils se réduiraient à trois aspects principaux :

Le premier concerne la personnalisation de l'accès (fils RSS, diffusion sur profil, alertes). Les fils RSS en particulier sont un outil performant en termes de découverte et de veille ciblée, notamment pour un service dont la fonction est d'annoncer de nouvelles parutions. Ces fils constituent une alternative à la création de favoris. Les modes de lecture des flux (push) sont d'une variété sans commune mesure avec les modes traditionnels de consultation (pull). La syndication de contenu peut opérer à divers niveaux de granularité (une partie de la Bibliographie, une rubrique du cadre de classement dans une partie etc.). Notre enquête démontre que la connaissance et l'utilisation de fils RSS ne sont guère répandues chez les utilisateurs de la Bibliographie nationale française, professionnels compris. La Bibliothèque nationale de France ne propose pas actuellement sur son site ce genre de fonctionnalité mais l'utilisateur peut la mettre en œuvre sans le concours de l'institution. Il serait dans l'intérêt de la Bibliographie nationale française de multiplier les options de consultation.

Le second aspect est lié au nécessaire développement de l'interactivité. La navigation au sein de la Bibliographie nationale française manque de la fluidité inhérente au web. L'utilisateur se heurte à la clôture du produit et au défaut d'hyperliens. Il est pourtant très demandeur de liens, notamment vers le site de l'éditeur.

Le troisième aspect concerne l'insertion de la Bibliographie nationale française dans les parcours informationnels des utilisateurs. Une analyse des liens pointant vers elle révèle en effet qu'ils ne sont pas localisés sur les sites les plus fréquentés par les utilisateurs pour leurs recherches bibliographiques ou documentaires.

Cette modernisation de surface n'est en soi pas suffisante pour engendrer un authentique regain d'usage. Nous proposons donc de coupler la Bibliographie nationale française à une plate-forme collaborative de manière à la redynamiser sans en modifier la nature profonde. La création de métadonnées reste l'apanage de l'expert qu'est le bibliothécaire.

2.3.2.1 La Bibliographie nationale française, point de départ de listes bibliographiques collaboratives

Il existe des précédents dans la collaboration entre types d'utilisateurs et bibliothèques nationales. Nous avons fait allusion plus haut à la Bibliothèque du Congrès qui externalise le collaboratif

en permettant à n'importe quel internaute d'étiqueter 3000 photographies placées sur le site Flickr. Il y a aussi l'exemple de la British Library¹⁰ qui envisage le collaboratif sous la forme de partenariats avec des associations de chercheurs qui produisent des métadonnées. Par rapport à ces scénarii, notre modèle collaboratif exclut radicalement la création de données de base par tout type d'utilisateur.

Tout en conservant à la Bibliographie nationale française son caractère de produit fini, notre scénario a pour but d'en faire une ressource à partir de laquelle l'utilisateur peut produire des contenus. Il convient que ces derniers soient en affinité avec la Bibliographie nationale française de manière à en renforcer l'identité. Aussi proposons-nous un espace collaboratif dans lequel l'utilisateur élaborerait ses propres listes bibliographiques.

Le collaboratif est ici conçu comme un moyen de mutualiser les listes bibliographiques que constituent déjà certains utilisateurs de la Bibliographie nationale française. C'est donner à voir des produits dérivés et donc stimuler l'usage. Le travail bibliographique est un dénominateur commun aux différents groupes d'usagers de la Bibliographie nationale française. Étant donné que l'utilisateur de la Bibliographie nationale est par définition en quête de références bibliographiques, il ne sera pas troublé par ces apports de même nature.

Cette solution aurait le mérite de s'adapter aux attentes des répondants : suppression des apports subjectifs (ce qui permet de contourner opportunément la question de la modération), suggestion de documents en lien avec les notices de la Bibliographie. Elle permettrait ainsi de contextualiser ces dernières : l'insertion d'une référence dans une liste créée par un usager lui donne un sens qu'elle n'a pas dans la Bibliographie nationale française.

Ces listes de références ne seraient pas limitées aux seules notices de la Bibliographie : l'ensemble des ressources de la Bibliothèque nationale de France voire des sources extérieures pourraient être mis à profit.

Ce scénario collaboratif serait le moyen de transcender les limites structurelles qui expliquent l'affaiblissement stratégique de la Bibliographie nationale française :

- transcender le découpage entre parties
- transcender le découpage en numéros
- transcender les frontières territoriales (les chercheurs s'estiment par exemple contraints par les limites nationales)
- transcender les catégories de document (rien n'interdit d'agréger des ressources électroniques alors que la Bibliographie nationale n'intègre pas les ressources en ligne)
- transcender les différences de granularité (le Dépôt légal par exemple ne prend pas en charge les articles)

A partir du découpage institutionnel, l'utilisateur redécoupe la matière à sa guise en fonction de ses besoins personnels. En outre, les utilisateurs ont le choix entre partir de la source (Bibliographie nationale française) ou des bibliographies déjà élaborées par d'autres.

Les listes bibliographiques forment des vecteurs sociaux d'échanges et de contacts entre les utilisateurs, créant ainsi des communautés virtuelles fondées non sur des critères identitaires mais sur un partage de contenus réels.

2.3.2.2 L'organisation de l'espace collaboratif

Notre proposition s'inspire d'outils existants qui servent à créer des bibliographies collaboratives, tels Wikindx et CiteUlike. Ils offrent la possibilité de diffuser, commenter, partager des bibliographies.

Nous nous contentons ici de mettre l'accent sur les points critiques de fonctionnement et de gestion dans l'hypothèse où la plate-forme collaborative verrait le jour. La réflexion mériterait d'être poursuivie et les aspects techniques analysés plus finement.

Se pose d'emblée la question des rôles collaboratifs et des droits qui y sont associés. À celui qui conçoit la plate-forme échoit la responsabilité de définir les types d'interventions (créateur ; correcteur ; contributeur secondaire ou adjuvant ; évaluateur ; sélectionneur, etc.). Un utilisateur peut avoir plusieurs rôles d'une bibliographie à l'autre ou au sein d'une même liste.

Si l'institution veut s'investir le moins possible, elle doit renoncer à la maîtrise totale de l'organisation et laisser une marge d'auto-organisation en déléguant certains droits aux créateurs de listes. C'est au créateur d'une liste que l'institution assignerait le rôle de médiateur de l'information. En tant que tel, il lui incomberait de créer des métadonnées relatives à la liste. Il devra par exemple choisir entre différents niveaux de visibilité théoriquement possibles : invisible (au moins temporairement) – le collaborateur doit avoir la possibilité de créer des listes sans que la lecture de celles-ci soit instantanément publique – ; visible pour un groupe ; visible pour tous les usagers. Il doit définir les critères de constitution de la liste (langue, chronologie, objet, etc.). Le créateur de liste est aussi celui qui a la possibilité de créer un groupe : il peut être sollicité pour accepter un usager ou inviter à devenir membre.

La plate-forme doit prévoir l'infrastructure nécessaire à la diffusion, exportation, édition, réutilisation des bibliographies elles-mêmes. Elle doit permettre aux usagers d'utiliser les outils du web 2.0 (tags, syndication de contenu, forums, blogs...) sur les contenus générés par les utilisateurs. Une bibliographie collaborative sera d'autant plus utilisée qu'elle permettra à la fois une exploitation par soi (intentions de lecture...) et par les autres.

Une grande attention doit être portée à tout dispositif d'amélioration qualitative. Il faut par exemple offrir la possibilité aux collaborateurs d'évaluer l'intérêt et la pertinence des listes bibliographiques (estimation de l'utilité, etc.). L'institution elle-même pourrait éventuellement décerner un label qualité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question de l'archivage, sur laquelle c'est à l'institution de mener la réflexion.

L'enquête que nous avons menée était une enquête préalable qui nous a permis d'élaborer les bases d'un scénario. Reste à présent à vérifier auprès des différents groupes d'utilisateurs la validité de cette offre collaborative qui s'appuie sur les résultats de l'enquête et se résume ainsi : pour une avancée en termes d'amélioration de service, le collaboratif n'est pas applicable directement sur la Bibliographie nationale française. Par contre des progrès peuvent être accomplis dans la personnalisation. Si la Bibliographie nationale n'est pas porteuse en soi (amélioration de l'usage possible uniquement à la marge), la solution est à notre avis de la coupler à un service collaboratif (2.0) plus porteur dont l'usage rejaillira en retour, du moins l'espère-t-on, sur la Bibliographie nationale, voire sur la BnF toute entière. L'objectif est en somme de faire de la Bibliographie nationale française un point naturel de passage sinon un passage obligé pour quiconque entreprend un travail bibliographique.

Références

- BiblioDoc, Dossier *Le Web 2.0 et les bibliothèques 2.0*, 2008
Disponible à l'adresse : http://bibliodoc.francophonie.org/article.php3?id_article=257
[consulté le 15-04-08]
- Brazier, Caroline, *La découverte des ressources à la British Library : Nouvelles orientations stratégiques*, IFLA, 2007, disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/113-Brazier-trans-fr.pdf> [consulté le 15-12-07]
- Cuvelliez, Charles, « Yahoo-Microsoft, l'alliance des perdants du Web 2.0 » in *La Tribune*, 14-04-2008, disponible à l'adresse : <http://www.latribune.fr/info/IDF134A1ECEF677D28C125742800289D1D> [consulté le 25-04-08]
- First Monday*, volume 13, n° 3, mars 2008, disponible à l'adresse : <http://www.uic.edu/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/issue/view/263/showToc> [consulté le 15-03-08]
- Giansily, Caroline, *Bibliographie collaborative avec Wikindx et CiteUlike*, présentation à Agropolis International, Montpellier, 23 novembre 2007, disponible à l'adresse : <http://pistlr.lirmm.fr/IMG/pdf/Giansily-Wikindx-CiteUlike-23-11-07.pdf>
[consulté le 24-04-2008]
- Guillaud, Hubert, « Limites du web 2.0 : une implication toujours faible », disponible à l'adresse : <http://www.internetactu.net/2007/05/02/limites-du-web-20-une-implication-toujours-faible/> [consulté le 5-02-08]
- Keen, Andrew, *The cult of the Amateur: How Today's Internet is Killing Our Culture*, New York, Doubleday/Currency, 2007
- Lesquins, Noémie, *Europeana : rapport de bilan sur les usages et attentes des utilisateurs*, Paris, 2007, disponible à l'adresse : http://bibnum.usages/BnF_Europeana_EtudeUsages2007.pdf [consulté le 15-02-08]
- OCLC, *Sharing, Privacy and Trust In Our Networked World*, 2007 disponible à l'adresse : <http://www.oclc.org/reports/pdfs/sharing.pdf> [consulté le 15-02-08]
- Parent, Ingrid, *The importance of national bibliographies in the digital age*, IFLA, 2007, disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/089-Parent-en.pdf>
[consulté le 22-04-08]
- Zumer, Maja, *The new "Guidelines for national bibliographies in the digital age."* IFLA, 2007, disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/089-Zumer-en.pdf>,
[consulté le 22-04-08]

¹ Article 2 de la loi n°92-546 du 20 juin 1992 relative au Dépôt légal qui est devenu l'article L. 131-1 du code du Patrimoine

² Cf. le nombre de résultats qu'une recherche « library 2.0 » dans un moteur de recherche génère (11 300 000).

³ Charles Cuvelliez, « Yahoo-Microsoft, l'alliance des perdants du Web 2.0 » in La Tribune, 14-04-2008, disponible en ligne <http://www.latribune.fr/info/IDF134A1ECEF677D28C125742800289D1D> [consulté le 25-04-08]

⁴ À ce sujet, on peut noter que des corrections ou des ajouts intégrés dans les notices de l'OPAC de la BnF, BN-OPALE PLUS, ne figurent dans la Bibliographie nationale que si l'erreur entraîne un quelconque préjudice.

⁵ "In considering the functions and roles, we must also consider the users of national bibliographies. But who are the users? Considering the history of the capture of the national imprint, it is surprising to see that few studies of users (other than librarians) and their needs in regards to national bibliographies exist. Such studies are essential if we want to understand the use made of these tools and adapt them to the information needs of researchers. Indeed, it will be vital in the near future to consider national bibliographies more stringently in light of user needs, as national libraries and national bibliographic agencies face increasing financial pressures coupled with the need to demonstrate measurable return on investment. If we cannot prove its use and usefulness to a broad audience, the national bibliography may be relegated to history. In addition to the need for such user studies, an understanding of the reasons for this current lack of research could be useful in providing insights into how a national bibliography can serve the new types of knowledge seekers" Ingrid Parent, *The importance of national bibliographies in the digital age*, 2007, disponible en ligne <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/089-Parent-en.pdf>, page 5, consulté le 22/04/2008

⁶ Maja Zumer, *The new "Guidelines for national bibliographies in the digital age."* 2007 disponible en ligne <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/089-Zumer-en.pdf>, pages 2-3, consulté le 22/04/2008

⁷ La BnF mène régulièrement des enquêtes à ce sujet.

⁸ Hubert Guillaud : « Limites du web 2.0 : une implication toujours faible » <http://www.internetactu.net/2007/05/02/limites-du-web-20-une-implication-toujours-faible/> (consulté le 5 février 2008)

⁹ *Sharing, Privacy and Trust In Our Networked World*

¹⁰ Caroline Brazier, *La découverte des ressources à la British Library : Nouvelles orientations stratégiques*, IFLA, 2007, disponible à l'adresse <http://www.ifla.org/IV/ifla73/papers/113-Brazier-trans-fr.pdf> [consulté le 28-04-2008]